

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 17 décembre 2015

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 10 décembre 2015

Publié le 18 décembre 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Thierry FALCONNET	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Hélène ROY	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. François HELIE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Michel ROTGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Frédérika DESAUBLIAUX	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. Charles ROZOY	M. Yves-Marie BRUGNOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	Mme Louise BORSATO-MARIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND	M. Adrien GUENE.

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Frédéric FAVERJON pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Charles ROZOY
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Catherine VANDRIESESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Programme Local de l'Habitat : prorogation pour trois ans, réalisation du bilan à six ans et engagement de la procédure de modification ; Gestion des aides à la pierre pour le logement par délégation de l'Etat : prorogation d'un an

Dans le cadre des dispositions de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové" (ALUR) le permettant, le Grand Dijon a sollicité, auprès de Monsieur le Préfet, la prorogation du document-cadre actuel de la politique locale en matière d'habitat auquel est adossée la contractualisation en matière de gestion, par délégation de l'Etat, des aides à la pierre pour le logement.

Monsieur le Préfet a émis un avis favorable à cette demande de prorogation, pour trois ans, du PLH en vigueur, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Toutefois, afin d'intégrer certaines évolutions impactant notamment le niveau et la territorialisation des objectifs de production de logements, il convient d'engager une procédure de modification du PLH.

Cette modification prendra en compte d'une part, l'élargissement du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale réalisé au 01/01/2014 et concernant le rattachement des communes de Corcelles-les-Monts et de Flavignerot et d'autre part, les modalités de renforcement des obligations en matière d'offre à loyer modéré dans les communes déficitaires liées à la loi du 18 janvier 2013.

A ce titre, en articulation avec l'engagement du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du Grand Dijon, cette modification fera l'objet conjointement d'une prestation d'études intégrant l'actualisation de la stratégie Habitat visant, dans la continuité des actions du deuxième PLH et de la convention ANRU 2005-2014, à consolider le processus engagé de dynamique et de rééquilibrage géographique et de mixité de l'offre de logements à l'échelle des communes et quartiers de la Communauté urbaine.

Cette approche stratégique s'appuiera sur la réalisation du bilan à six ans du PLH.

Le calendrier prévisionnel de cette étude repose sur un délai de réalisation de neuf mois permettant de disposer d'un document de référence actualisé en fin d'année 2016.

Eu égard aux éléments ci-avant et dans le cadre des dispositions réglementaires, Monsieur le Préfet a également autorisé la prorogation, pour une durée d'un an, de la convention de délégation de gestion des aides à la pierre pour le logement 2010-2015.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'approuver** la prorogation du deuxième Programme Local de l'Habitat du Grand Dijon adopté le 25 juin 2009 pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2018 ;
- **d'engager** la procédure de modification du deuxième Programme Local de l'Habitat communautaire intégrant la réalisation du bilan 2010-2015 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de cette prestation d'études ;
- **d'approuver** la prorogation d'un an de la convention 2010-2015 de gestion, par délégation de l'Etat, des aides à la pierre pour le logement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à ces décisions.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 5
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 15 PROCURATIONS